



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION

Art.L1122-13 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu: en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages: en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 - Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Sombreffe, le 16 mai 2018

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 28 mai 2018 à 19h00 à l'Administration communale de Sombreffe.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Arrêtés de police et ordonnances : Communication
3. Affaires Générales - Personnel : Rapport AVIQ - Obligation d'emploi de travailleurs handicapés - Prise de connaissance
4. Affaires Générales : CIAMU asbl- Avenir du CIAMU
5. Affaires Générales - SWDE - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 mai 2018
6. Affaires Générales - Intercommunale: INASEP - Assemblée Générale extraordinaire du 30 mai 2018
7. Affaires Générales - TEC Namur-Luxembourg - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 2018
8. Affaires Générales - BEP : Assemblées Générales du 19 juin 2018
9. Affaires Générales - BEP Environnement : Assemblées Générales du 19 juin 2018
10. Affaires Générales - BEP Expansion Economique : Assemblées Générales du 19 juin 2018
11. Affaires Générales : IDEFIN - Assemblées Générales du 20 juin 2018
12. Affaires Générales - La Cité des Couteliers : Assemblée Générale du 28 juin 2018
13. Service Affaires Générales : Commission des sports - Commission des Finances - A.I.S.B.S. - Comité d'accompagnement du CRAC - AITI en liquidation - Maison du tourisme - Fédération européenne des Cités napoléoniennes - Représentation - Modification - Désignations
14. Affaires Générales : IMIO - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration
15. CPAS - Tutelle administrative - Arrêt du compte exercice 2017
16. Affaires Générales / Tutelle : Fabrique d'église de Boignée : Compte 2017

17. Affaires Générales / Tutelle : Fabrique d'église de Tongrinne: Compte 2017
18. Affaires Générales / Tutelle : Synode de l'Eglise protestante de Gembloux : Compte 2017
19. Affaires Générales - Adhésion à la centrale d'achat de la Province de Namur - Approbation
20. Enseignement - Règlement-redevance pour les repas scolaires durant l'année scolaire 2018-2019
21. Enseignement - Règlement-redevance des séances de natation durant l'année scolaire 2018-2019
22. Enseignement - Règlement-redevance concernant la participation financière des parents aux classes de dépaysement, aux sorties pédagogiques, aux journées sportives ou à toute autre activité scolaire durant l'année scolaire 2018-2019
23. Cohésion sociale : Plan de Cohésion Sociale - Rapport financier 2017
24. Cadre de Vie - Patrimoine : Donation de deux peintures de M. Marcel Hocq - Acceptation
25. Révision partielle du plan d'alignement du chemin communal n° 20 (rue du Comté)
26. Cadre de vie : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à la limitation de vitesse à 70 km/h sur la N273, rue Bois du Loup à Ligny- AVIS
27. Cadre de Vie : Travaux d'égouttage à la Chaussée de Namur - Ratification
28. Cadre de Vie : Isolation et couverture des toitures plates à l'école de Ligny - Marché de travaux : Conditions, estimation et mode de passation
29. Cadre de Vie-Patrimoine : Porche de la Ferme d'en Haut – projet d'acte - Approbation
30. Interpellation citoyenne du 04/04/2018 - Daniel DAUBE
31. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Huis Clos

32. Enseignement: Appel à candidatures dans le cadre d'une désignation à titre temporaire dans une fonction de directeur pour une durée supérieure à 15 semaines - Désignation
33. Enseignement : Nomination d'une institutrice primaire pour 24 périodes
34. Enseignement : Nomination d'une institutrice maternelle pour 26 périodes
35. Affaires générales - Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
36. Enseignement : Demande de congé pour cas de force majeure - Ratification
37. Enseignement : Remplacement d'un maître spécial de religion catholique à partir du 9 janvier 2018 - Ratification

38. Enseignement : Demande de congé pour motifs impérieux d'ordre familial le 22/05/2018 - Ratification

39. Enseignement : Remplacement à partir du 17 avril 2018 - Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes - Ratification

Le Secrétaire,

(s) T. NANIOT

Par le Collège,



Le Président,

(s) P. LECONTE

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Handwritten text on the left side of the page.

Handwritten text on the right side of the page.

Small handwritten mark or signature.

